

Strasbourg, 4 November 2011
[inf30a_2011.doc]

T-PVS/Inf (2011) 30

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Standing Committee
Comité permanent**

31st meeting
31^e Réunion

Strasbourg, 29 November - 2 December 2011
Strasbourg, 29 novembre – 2 décembre 2011

**BIENNIAL REPORTS (2005-2006)
RAPPORTS BIENNAUX (2005-2006)**

*Memorandum drawn up by
the Directorate of Democratic Governance, Culture and Diversity*

*Note du Secrétariat Général établie par
la Direction de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité*

CONTENTS / SOMMAIRE

- 1. Austria / Autriche3
- 2. Malta / Malte.....
- 3. Spain / Espagne.....5

AUSTRIA / AUTRICHE

COMPETENT AUTHORITIES TO GRANT EXCEPTIONS

The departments of the provincial governments and the district administration authorities of the federal provinces.

EXCEPTIONS CONCERNING STRICTLY PROTECTED FLORA SPECIES

Name of the species	Number of licenses	Number of specimens	Reasons for issuing of licenses	Impact on population
<i>Pulsatilla grandis</i>	1	-	A	none
<i>Stipa styriaca</i>	1	-	A	none
<i>Cypripedium calceolus</i>	1	-	A/C	none
<i>Typha minima</i>	1	-	A	positive

EXCEPTIONS CONCERNING STRICTLY PROTECTED FAUNA SPECIES (APPENDIX II)

Name of species	No. of licences	No. of individuals (when practical)	Action permitted (a to f)	Reason (i to v)	Means of killing/capture	Impact on population
Rhinolophus hipposideros	3	-	b,c	iii; v	hand	none
<i>Eptesicus serotinus</i>	1	-	b	iii	hand	none
Chiroptera	12	-	c,d	i;iv	hand	none
<i>Spermophilus citellus</i>	3	-	c	iv	trap	none
<i>Emys orbicularis</i> 1	-	c		iv	trap	none
Reptilia	4	-	c	iv	hand	none
<i>Bufo calamita</i>	1	-	e	iv	hand	none
<i>Bombina bombina</i>	1	29	c	iv	hand	none
<i>Bombina variegata</i>	3	-	c,e	iv	hand	none
<i>Hyla arborea</i>	2	-	c	iv	hand	none
<i>Rana arvalis</i>	2	-	c	iv	hand	none
<i>Rana dalmatina</i>	1	2	c	iv	hand	none
<i>Triturus carnifex</i> 1	20	c,d		iv	hand	none
<i>Triturus cristatus</i> 1	800	c,d		iv	hand	none
Amphibia	4	-	c	iv	hand	none
Odonata	2	-	a,c	iv	hand	none
Insecta	4	-	a,c	iv	trap, net	none
Lepidoptera	13	-	a,c,d	iv	hand, net	none

EXCEPTIONS CONCERNING PROTECTED FAUNA SPECIES (APPENDIX III)

Name of the species	Exceptions made
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	iv
<i>Castor fiber</i>	iv
<i>Natrix natrix</i>	iv
<i>Zootoca vivipara</i>	iv
<i>Triturus vulgaris</i>	iv

Triturus alpestris	iv	
Hyla arborea		iv
Rana ridiunda		iv
Rana temporaria	iv	
Bufo bufo		iv
Thymallus thymallus		iv

MALTA / MALTE

1. EXCEPTIONS CONCERNING STRICTLY PROTECTED FLORA SPECIES

Name of species	No. of licences	No. of individuals (when practical)	Action permitted (a to f)	Reason (i to v)	Means of killing/capture	Impact on population
<i>Higher Plants</i> <i>Cremnophyton lanfrancoi</i> <i>Helichrysum melitensis</i> <i>Palaeocyanus crassifolius</i>	2006 – 1	2006 - 204 cuttings <i>Helichrysum melitensis</i> 2006 - 318 rooted plantlets <i>Palaeocyanus crassifolius</i>	c	iv	Seed collection and cutting. These are carried out in a sustainable manner.	N/A

2. EXCEPTIONS CONCERNING STRICTLY PROTECTED FAUNA SPECIES (APPENDIX II)

Name of species	No. of licences	No. of individuals (when practical)	Action permitted (a to f)	Reason (i to v)	Means of killing/capture	Impact on population
<i>Gibbula nivosa</i>	2005 – 1 2006 – 1	2005 – 3 2006 – 113	c	iv	Collection of sediment samples and bottom debris.	N/A
<i>Podarcis filfolensis</i>	2005 – 2	2005 – 8	c, d	iv	Traditional method of capture (grass noose). Excision of distal part of tail. Captured individuals were then released.	N/A
<i>Caretta caretta</i> <i>Chelonia mydas</i> <i>Dermochelys coriacea</i> <i>Lepidochelys kempii</i> <i>Eretmochelys imbricata</i>	2005 – 1	2005 – 21 <i>Caretta caretta</i>	c	i	Rehabilitation of injured, weak and/or accidentally captured turtles and eventual release.	N/A
<i>Myotis punicus</i>	2005 – 1	2005 – 36	c, d	iv	Hand nets and mist nets were used to capture bats. Tissue and hair samples were taken. Captured individuals were then released.	N/A
Microchiroptera	2005 – 1 2006 – 1	2005 – 37 <i>Myotis punicus</i> 2006 – 1 <i>Myotis punicus</i>	c, d	iv	Hand nets and mist nets. Bats were then released after capture.	N/A
<i>Discoglossus pictus pictus</i> <i>Podarcis filfolensis</i> <i>Chalcides ocellatus</i> <i>Chamaeleo chamaeleon</i> <i>Coluber viridiflavus</i> <i>Zamenis situla</i> <i>Telescopus fallax</i> <i>Atelerix algirus</i> Microchiroptera	2005 - 1	2005 – 8 <i>Atelerix algirus</i> 2005 – 3 <i>Coluber viridiflavus</i> 2005 – 1 <i>Zamenis situla</i> 2005 – 120 <i>Discoglossus pictus pictus</i> 2005 – 2 Microchiroptera	c	i	Injured animals are taken to the rescue centre for rehabilitation & eventual release into their natural habitats.	N/A

<u>Cetacea</u> <i>Balaenoptera acutorostrata</i> <i>Balaenoptera borealis</i> <i>Balaenoptera physalus</i> <i>Delphinus delphis</i> <i>Eubalaena glacialis</i> <i>Globicephala melas</i> <i>Grampus griseus</i> <i>Megaptera novaeangliae</i> <i>Mesoplodon densirostris</i> <i>Orcinus orca</i> <i>Phocoena phocoena</i> <i>Physeter macrocephalus</i> <i>Pseudorca crassidens</i> <i>Stenella coeruleoalba</i> <i>Steno bredanensis</i> <i>Tursiops truncatus</i> <i>Ziphius cavirostris</i> <u>Carnivora</u> <i>Monachus monachus</i> <u>Reptilia</u> <i>Caretta caretta</i> <i>Chelonia mydas</i> <i>Dermochelys coriacea</i> <i>Lepidochelys kempii</i> <i>Eretmochelys imbricata</i>	2005 – 1	2005 – 1 <i>Grampus griseus</i>	c	i, iv	<p>Stranded cetaceans are either helped back to the sea or, if dead, samples and measurements are taken for research purposes.</p> <p>Rehabilitation of injured, weak and/or accidentally captured turtles and eventual release.</p>	N/A
---	----------	------------------------------------	---	-------	--	-----

3. EXCEPTIONS CONCERNING FALCONRY

For each species used in falconry, state (use a separate sheet for each species): N/A

Name of species:

Number of birds in captivity (after entry into force of the Convention) :

Origin of birds : % captured from the wild in the State

 % imported

 % reared in captivity

Estimated population in the wild (in the State):

Number of birds captured from the wild each year:

Number of birds imported (specify country of origin):

Means authorised for capture:

Controls involved:

4. EXCEPTIONS CONCERNING PROTECTED FAUNA SPECIES (APPENDIX III)¹

Name of the species	Exceptions made
nil	nil

¹ If exceptions concern the prohibited means of capture and killing for Appendix III species, use the form 2.4 on Appendix IV.

5. EXCEPTIONS CONCERNING THE USE OF MEANS OF CAPTURE AND KILLING SPECIFIED IN APPENDIX IV

Name of species	No. of licences	No. of specimens	Reasons	Method used	Impact on population
<i>Myotis punicus</i>	2005 – 1	2005 – 36	d	Hand nets and mist nets were used to capture bats. Captured individuals were then released.	N/A
Microchiroptera	2005 – 1 2006 – 1	2005 – 37 <i>Myotis punicus</i> 2006 – 1 <i>Myotis punicus</i>	d	Hand nets and mist nets were used to capture bats. Captured individuals were then released.	N/A

SPAIN / ESPAGNE



MINISTERIO
DE MEDIO
AMBIENTE

SECRETARÍA GENERAL PARA EL
TERRITORIO Y LA BIODIVERSIDAD

DIRECCIÓN GENERAL PARA LA
BIODIVERSIDAD

SUBDIRECCIÓN GENERAL DE
VIDA SILVESTRE

Ce rapport a été rédigé avec l'information transmise par toutes les Communautés Autonomes, à l'exception de la Région de Murcia.

1. DEROGATIONS CONCERNANT DES ESPÈCES DE FLORE STRICTEMENT PROTÉGÉES

Nom de l'espèce	Nombre de permis délivrés	Nombre de spécimens (si possible)	Motif de délivrance des permis ¹	Impact sur la population
ASTURIAS				
2005 – 2006				
<i>Aster pyrenaicus</i>	1	2	A	Inappréciable
BALEARES				
2005				
<i>Daphne rodriguezii</i>	1	Indéterminé	B	Assumible
BALEARES				
2006				
<i>Daphne rodriguezii</i>	1	Indéterminé	B	Assumible
CANARIAS				
2005 – 2006				
<i>Argyranthemum lidii</i>	1	Plantes reproductives	A	Peu significatif
<i>Atractylis arbuscula</i>	2	Plantes reproductives et végétatives	A	Peu significatif
<i>Atractylis preauxiana</i>	3	Plantes reproductives et végétatives	A	Peu significatif
<i>Bencomia sphaerocarpa</i>	5	Plantes reproductives et végétatives	A	Peu significatif
<i>Cheirolophus durantii</i>	1		A	Peu significatif
<i>Convolvulus caput-medusae</i>	1	Plantes reproductives	A	Peu significatif
<i>Convolvulus lopezsocasi</i>	1		A	Peu significatif
<i>Crambe sventenii</i>	1		A	Peu significatif
<i>Dendriopoterium pulidoi</i>	1	Plantes reproductives	A	Peu significatif
<i>Dorycnium spectabile</i>	1		A	Peu significatif
<i>Dracaena draco</i>	3	Plantes reproductives	A - B	Peu significatif

<i>Euphorbia handiensis</i>	1	Plantes reproductives et végétatives	A - B	Peu significatif
CANARIAS				
2005 – 2006				
<i>Globularia ascanii</i>	1	Plantes reproductives	A - B	Peu significatif
<i>Globularia sarcophylla</i>	1	Plantes reproductives	A - B	Peu significatif
<i>Helianthemum bystropogophyllum</i>	2	Plantes reproductives et végétatives	A - B	Peu significatif
<i>Isoplexis chalcantha</i>	1	Plantes reproductives	A	Peu significatif
<i>Kunkeliella subsucculenta</i>	1	Plantes végétatives	A	Peu significatif
<i>Limonium dendroides</i>	1		A	Peu significatif
<i>Limonium spectabile</i>	3	Plantes végétatives	A	Peu significatif
<i>Lotus callis-viridis</i>	1	Plantes reproductives	A - B	Peu significatif
<i>Lotus kunkelli</i>	2	Plantes reproductives	A - B	Peu significatif
<i>Myrica rivas-martinezii</i>	3	Plantes reproductives	A	Peu significatif
<i>Onopordon carduelium</i>	1		A	Peu significatif
<i>Onopordon nogalesii</i>	1		A	Peu significatif
<i>Pericallis hadrosoma</i>	2		B	Peu significatif
<i>Sambucus palmensis</i>	3	Plantes reproductives et végétatives	A - B	Peu significatif
<i>Sideritis discolor</i>	2	Plantes reproductives	A - B	Peu significatif
<i>Sideritis marmorea</i>	1		A	Peu significatif
<i>Sideroxylon marmulano</i>	2	Plantes reproductives	B	Peu significatif
<i>Solanum lidii</i>	3	Plantes reproductives	B	Peu significatif
CANARIAS				
2005 – 2006				
<i>Solanum lidii</i>	3	Plantes reproductives	B	Peu significatif
<i>Tanacetum ptarmiciflorum</i>	2	Plantes végétatives	A	Peu significatif
<i>Teline rosmarinifolia</i>	1	Plantes reproductives	A - B	Peu significatif
CASTILLA Y LEÓN				
2005 – 2006				
<i>Erigium viviparum</i>	1	1/5 de la population	A	Minimum
EXTREMADURA				
2005				
Lichens aquatiques	1	Sans préciser	A	Indéterminé

2. DEROGATIONS CONCERNANT DES ESPÈCES DE FAUNE STRICTEMENT PROTÉGÉES (ANNEXE II)

Nom de l'espèce	Nombre de permis délivrés	Nombre d'individus (si possible)	Action autorisée (a à f)	Motif (i à v)	Moyen de mise à mort / capture	Impact sur la population
ANDALUCÍA						
2005						
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Rhinolophus euryale</i>	2	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Rhinolophus mehelyi</i>	2	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Myotis nattereri</i>	2	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Myotis blythii</i>	2	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Myotis capaccinii</i>	2	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Pipistrelus pygmaeus</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Miniopterus schreibersii</i>	2	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Lynx pardinus</i>	1	-	C	iv	Cage - piège	Nul
<i>Testudo graeca</i>	1	< 30	C	iv	À la main	Nul
<i>Emys orbicularis</i>	1	2	C	iv	Maille	Nul
<i>Dermochelys coriacea</i>	1	-	D	iv	À la main	Nul
<i>Caretta caretta</i>	1	-	D	iv	À la main	Nul
<i>Chelonia mydas</i>	1	-	D	iv	À la main	Nul
<i>Chamaeleo chamaeleon</i>	1	-	C	iv	À la main	Nul
<i>Coluber hippocrepis</i>	1	2	C	iv	À la main	Nul
<i>Alytes cisternasii</i>	1	-	C	iv	Maille	Nul
<i>Pelobates cultripipes</i>	1	3	C	iv	Maille	Nul
<i>Bufo calamita</i>	1	3	C	iv	Maille	Nul
<i>Austropotamobius pallipes</i>	1	-	C	iv	À la main, maille.	Nul
ANDALUCÍA						
2006						
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1	-	C	iv	Cage - piège	Nul
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
ANDALUCÍA						
2006						
<i>Rhinolophus euryale</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Rhinolophus mehelyi</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Myotis nattereri</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Myotis blythii</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Myotis capaccinii</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Pipistrelus pygmaeus</i>	3	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Miniopterus schreibersii</i>	1	-	C	iv	À la main et filet	Nul
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	1	-	C	Iv	À la main et filet	Nul
<i>Lynx pardinus</i>	1	-	C	iv	Cage - piège	Nul
<i>Testudo graeca</i>	1	< 30	C	iv	À la main	Nul
<i>Emys orbicularis</i>	2	> 3	C	iv	À la main	Nul
<i>Dermochelys coriacea</i>	1	-	D	iv	À la main	Nul
<i>Caretta caretta</i>	1	-	D	iv	À la main	Nul
<i>Chelonia mydas</i>	1	-	D	iv	À la main	Nul
<i>Chamaeleo</i>	2	-	C	iv	À la main	Nul

<i>chamaeleon</i>						
<i>Lacerta lepida</i>	2	< 47	C	iv	À la main	Nul
<i>Coluber hippocrepis</i>	1	10	C	iv	À la main	Nul
<i>Coronella austriaca</i>	1	-	C	iv	À la main	Nul
<i>Vipera latasti</i>	2	> 2	C	iv	À la main	Nul
<i>Alytes citernasii</i>	2	> 4	C	iv	Maille	Nul
<i>Pelobates cultripis</i>	1	-	C	iv	Maille	Nul
<i>Bufo calamita</i>	2	-	C	iv	Maille	Nul
<i>Hyla arborea</i>	1	4	C	iv	Maille	Nul
<i>Aphanius iberus</i>	1	-	C	v	Filets et pêche électrique.	Nul
<i>Austropotamobius pallipes</i>	1	-	C	iv	À la main, maille	Nul
<i>Patella ferruginea</i>	1	5 (maximum	C	iv	À la main	Nul
ARAGÓN						
2005						
<i>Margaritifera auricularia</i>	2	32	C	Iv	À la main	Pas significatif; les individus ont été restitués à leur habitat
ARAGÓN						
2006						
<i>Margaritifera auricularia</i>	1	17	C	Iv	À la main	Pas significatif; les individus ont été restitués à leur habitat
ASTURIAS						
2005 – 2006						
<i>Chioglosa lusitanica</i>	1	11	c	iv	Capture directe	Aucun, les individus ont été restitués à leur habitat
<i>Alytes obstetricans</i>	1	12	c	iv	Capture directe	Inappreciable
<i>Alytes obstetricans</i>	1	195	c	iv	Capture directe	Aucun, les individus ont été restitués à leur habitat
<i>Rana iberica</i>	1	12	c	iv	Capture directe	Inappreciable
<i>Rana iberica</i>	1	2	c	iv	Capture directe	Aucun, les individus ont été restitués à leur habitat.
ASTURIAS						
2005 – 2006						
<i>Bufo calamita</i>	1	3	c	iv	Capture directe	Aucun, les individus ont été restitués à leur habitat.
<i>Iberolacerta monticola</i>	1	10	c	iv	Capture directe	Aucun, les individus ont été restitués à leur habitat.
BALEARES						
2005						
<i>Miniopterus schreibersii</i>	8	251	Capture et baguage	i	Filets	Assumible
<i>Podarcis lilfordi</i>	1	30	C	i	À la main et avec collets	Assumible
<i>Alytes muletensis</i>	1	30	C	i	À la main	Assumible
<i>Podarcis lilfordi</i>	4	22	C	i	À la main	Assumible
<i>Caretta caretta</i>	1	< 10	C	i	À la main	Assumible
<i>Testudo hermanni</i>	4	400	C	i	À la main	Assumible
<i>Testudo graeca</i>	1	< 50	C	i	À la main	Assumible
<i>Emys orbicularis</i>	1	Sans données	C	i	Trappe	Assumible

BALEARES						
2006						
<i>Alytes muletensis</i>	4	< 100	C	i	À la main	Assumible
<i>Bufo viridis</i>	1	50	Capture et mise à mort pour étude scientifique	i	À la main	Assumible
<i>Caretta caretta</i>	1	< 10	Stabulation jusqu'au lâchage	i	Centre de récupération	Assumible
<i>Emys orbicularis</i>	1	34	Capture et baguage	i	À la main	Assumible
<i>Genetta genetta</i>	1	1	Contrôle	iii	Arme	Assumible
<i>Podarcis lilfordi</i>	2	31	C	i	Filets	Assumible
<i>Testudo graeca</i>	1	50 - 100	C	i	À la main	Assumible
BALEARES						
2006						
<i>Testudo hermanni</i>	6	< 100	Capture et baguage	i	À la main	Assumible
<i>Hypsugo savii</i>	8	9	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	8	47	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Pipistrellus pigmaeus</i>	8	6	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Tadarida teniotis</i>	8	9	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Nyctalus leisleri</i>	8	14	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	8	2	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Myotis myotis</i>	8	2	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	8	2	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Myotis nattereri</i>	8	2	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Barbastella barbastellus</i>	8	1	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Myotis capaccinii</i>	8	1	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Miniopterus schreibersii</i>	8	2	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
<i>Plecotus austriacus</i>	8	1	Capture et baguage	i	À la main et avec filets	Assumible
CANARIAS						
2005 - 2006						
<i>Balaneoptera edeni</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Balaneoptera musculus</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Balaneoptera physalus</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Delphinus delphis</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Eubalena gracilis</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Globicephala macrorhynchus</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Globicephala melas</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif

<i>Grampus griseus</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Kogia breviceps</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Kogia simus</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Megaptera novaeangliae</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
<i>Mesoplodon miruss</i>	1	Indéterminé		iv	Dépouilles des individus échoués	Pas significatif
CABILDO DE TENERIFE						
2005 – 2006						
<i>Gallotia galloti</i>	12	635	C	iv	Piège en pente avec appât	Peu significatif
<i>Chalcides viridianus</i>	1	60	C	iv	Piège en pente avec appât	Pas significatif
<i>Tarentola delalandii</i>	2	100	C	iv	Piège en pente avec appât	Peu significatif
CABILDO DE FUERTEVENTURA						
2005						
<i>Crocidura canariensis</i>	3	5	c	iv	Capture avec piège et lâchage, après prélèvement du sang.	Minimum
<i>Chalcides simonyi</i>	3	25	c	iv	Capture avec piège et lâchage, après prélèvement du sang.	Minimum
CABILDO DE FUERTEVENTURA						
2006						
<i>Hyla meridionalis</i>	3	25	c	iv	Filets pour les larves et à la main pour les adultes.	Minimum
<i>Rana perezi</i>	3	25	c	iv	Filets pour les larves et à la main pour les adultes.	Minimum
<i>Chalcides simonyi</i>	3	25	c	iv	Capture avec piège et lâchage, après prélèvement du sang.	Minimum
CANTABRIA						
2005						
<i>Canis lupus</i>	496	15	b	ii	armes	33-43%
CANTABRIA						
2006						
<i>Canis lupus</i>	497	15	b	ii	armes	33-43%
On autorise à décharger sur le loup dans toutes les battues du sanglier dans la Réserve. Dans les années 2005 et 2006, 6 et 7 battues extraordinaires ont eu lieu en plus dans des terrains réservés. D'après les estimations du Gouvernement de Cantabria (1997), on considère qu'il y existe une population de 35-45 exemplaires qui est en contact avec celle de Castille et León (<i>Étude appliquée à la gestion du loup en Cantabria</i> . Rapport inédit de la Conseillerie d'Agriculture et Pêche du Gouvernement de Cantabria, 1997).						
CASTILLA – LA MANCHA						
2005 – 2006						
<i>Alytes cisternasii</i>	2	23	c	iv		Minimum
<i>Bufo calamita</i>	1	3	c	iv		Minimum
<i>Hyla meridionalis</i>	2	23	c	iv		Minimum
<i>Hyla arborea</i>	2	13	c	iv		Minimum
<i>Triturus cristatus</i>	1	3	c	iv		Minimum
<i>Mauremis caspita</i>	1	3	c	iv		Minimum
<i>Emys orbicularis</i>	2	-	c	iv		Minimum
<i>Lacerta lepida</i>	1	3	c	iv		Minimum
<i>Culuber hippocrepis</i>	1	3	c	iv		Minimum
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1	-	c	iv	Pièges du type Sherman	Minimum
<i>Chiroptera</i>	1	-	c	iv	Filets verticaux et	Minimum

					spécifiques pour les Chauvesouris.	
CASTILLA Y LEÓN						
2005 – 2006						
<i>Clase Insecta</i>	161	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Desmania pirenaica</i>	3	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Mustela lutreola</i>	3	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Lutra lutra</i>	1	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Ursus arctos</i>	0	0	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Lacerta lepida</i>	1	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Alytes obstetricans</i>	0	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Emys orbicularis</i>	4	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Mauremys leprosa</i>	2	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Podarcis muralis</i>	1	0	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Lacerta schreiberi</i>	0	0	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Lacerta monticola</i>	0	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Discoglossus galganoi</i>	1	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
<i>Reptilia et Amphibia</i>	22	Indéterminé	c	Iv	Moyens sélectifs et non sanglants	Minimum
CATALUÑA						
2005 – 2006						
<i>Erinaceus algirus</i>	2	50 maximum	c	iv	Pièges pour capture en vif	-
<i>Galemys pyrenaicus</i>	2	20 maximum	C	iv	Pièges pour capture en vif	-
<i>Microchiroptera</i>	25	20 – 50 par espèce maximum	c	iv	Filets	-
<i>Felis silvestris</i>	4	Indéterminé	c	iv	Pièges pour capture en vif	-
CATALUÑA						
2005 – 2006						
<i>Mustela lutreola, Mustela putorius, Martes foina, Genetta genetta, Meles meles</i>	7	5 par espèce maximum	c	iv	Pièges pour capture en vif	-
<i>Chyonomis nivalis</i>	2	50 maximum	c	iv	Pièges pour capture en vif	-
<i>Micromammifères</i>	38	20-50 par espèce maximum	c	iv	Pièges pour capture en vif	-
<i>Testudo hermanni</i>	4	Indéterminé	c	iv	À la main	-
<i>Mauremys leprosa, Emys orbicularis</i>	9	50 maximum	c	iv	Pièges pour capture en vif	-
<i>Tarentola mauritanica, Salamandra salamandra</i>	1	10	c	iv	Pièges pour capture en vif	-
<i>Psammotromus</i>	1	20	c	iv	À la main	-

<i>algius, Coluber hippocrepis, Natrix maura</i>						
<i>Psammotromus hispanicus</i>	1	5	a	iv	À la main	-
<i>Lacerta vivipara</i>	1	Indéterminé	c	iv	À la main	-
<i>Euproctus asper</i>	1	80	c	iv	À la main	-
<i>Bufo bufo,</i> <i>Bufo calamita,</i> <i>Pelobates cultripes,</i> <i>Rana temporaria</i>	3	20 maximum	c	iv	À la main	-
CEUTA						
2005 – 2006						
<i>Myotis punicus</i>	1	2	D	iv	À la main, avec filets et lâchage	Pas significatif
<i>Patella ferruginea</i>	2	95	D	iv	À la main et déplacement des individus	Pas significatif
<i>Lutra lutra</i>	1	0	D	iv	Inspection des lieux potentiels	Pas significatif
EXTREMADURA						
2005						
<i>Hyla arborea</i>	1	10	c	iv	Pièges-trappes	
<i>Alytes cisternasii</i>	1	20	c	iv	Pièges-trappes	
<i>Coluber hippocrepis</i>	1	25	c	iv	Pièges-trappes	
<i>Lacerta lepida</i>	1	40	c	iv	Pièges-trappes	
<i>Chiroptera</i>	2	Indéterminé	c	iv	Filets et pièges-trappes	
<i>Faune (en général)</i>	2	1.461	c	I *	Soins	Positif
* Transport des animaux blessés à des Centres de Récupération de la Faune Sauvage, soins et réhabilitation des animaux blessés et, le cas échéant, libération.						
2006						
<i>Hyla arborea</i>	1	10	c	iv	Pièges-trappes	
<i>Coluber hippocrepis</i>	1	25	c	iv	Pièges-trappes	
<i>Lacerta lepida</i>	1	40	c	iv	Pièges-trappes	
<i>Chiroptera</i>	2	Indéterminé	c	iv	Filets et pièges-trappes	
<i>Chiroptera</i>	17	Indéterminé	b	iii	*	
* Dispositifs pour favoriser la sortie de chauve-souris des colonies et pour les conduire vers d'autres lieux moins problématiques.						
<i>Chiroptera</i>	2	Indéterminé	c	iv	Filets et pièges-trappes	
<i>Faune (en général)</i>	2	1.517	c	I *	Soins	Positif
* Transport des animaux blessés à des Centres de Récupération de la Faune Sauvage, soins et réhabilitation des animaux blessés et, le cas échéant, libération.						
GALICIA						
2005						
<i>Reptilia et Amphibia</i>	17	Sans limite	c, d *	iv	À la main, avec des filets ou collets	-
* capture et libération postérieure, perturbation intentionnelle, détention pour leur détermination (larves, œufs) et ramassage des cadavres						
<i>Cetacea</i>	10	Sans limite	*	iv	*	-
* Suivi dès embarcations ou dès la côte, ramassage du matériel acoustique par le moyen des hydrophones passifs.						
GALICIA						
2005						
<i>Chiglossa lusitanica,</i> <i>Pelobates cultripes,</i>	6	Sans limite	Filmage avec éventuelle perturbation	iv	Microcaméra et microrobots	-

<i>Hyla arborea</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Martes foina</i> , <i>Meles meles</i>			intentionnelle			
<i>Chiroptera</i>	1	Sans limite	c	iv	Filets et pièges trappes	-
<i>Chioglossa lusitanica</i>	1	Sans limite	c	iv	A la main	-
<i>Lacerta lepida</i>	4	Sans limite	Ramassage des excréments	iv	A la main	-
<i>Chiroptera</i>	2	Sans limite	c	iv	Filets	-
<i>Amphibia</i>	1	•	•	iv	A la main	-
<ul style="list-style-type: none"> • Ramassage des cadavres, capture pour prélèvement des tissus et libération postérieure, perturbation intentionnelle, capture et mise à mort intentionnelle des larves. • Cadavres sans limites, 25 individus pour prélèvement des tissus et 5 individus maximum par population 						
GALICIA						
2006						
<i>Chiroptera</i>	1	Sans limite	c	iv	Filets et pièges trappes	-
<i>Cetacea</i>	10	Sans limite	*	iv	*	-
* Filmage et suivi, ramassage du matériel acoustique avec éventuelle perturbation intentionnelle.						
<i>Emys orbicularis</i>	1	Sans limite	c	iv	Capture à la main, marquage et lâchage	-
<i>Microtus nivalis</i>	1 (5 personnes)	30	c	iv	Pièges – trappe modèle « Sherman » et type grillage	-
<i>Hyla arborea</i>	1	16	c	iv	Capture à la main, prélèvement et lâchage	-
GALICIA						
2006						
<i>Alytes obstetricans</i>	1	8	c	iv	Capture à la main, prélèvement et lâchage	-
<i>Chiroptera : Rhinolophidae et Vespertilionidae</i>	1 (4 personnes)	15	c	iv	Filets	-
<i>Chioglossa lusitanica</i> , <i>Pelobates cultripes</i> , <i>Hyla arborea</i> , <i>Martes foina</i> , <i>Meles meles</i>	1 (6 personnes)	Sans limite	c	iv	Filmage avec éventuelle perturbation intentionnelle	-
<i>Bufo calamita</i> , <i>Alytes obstetricans</i> , <i>Chioglossa lusitanica</i> , <i>Pelobates cultripes</i> , <i>Hyla arborea</i>	1	20 individus par espèce	c	iv	À la main et avec filets	-
<i>Lacerta lepida</i>	1	4 individus par UTM	c	iv	Capture à la main et lâchage	-
NAVARRA						
2005						
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1	-	d	iv	Pièges	Inappréciable
<i>Chiroptera</i>	1	-	d	iv	Filets	Inappréciable
NAVARRA						
2006						
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1	-	d	iv	Pièges	Inappréciable
<i>Chiroptera</i>	1	-	d	iv	Filets	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	2	-	d	iv	Pièges	Inappréciable

PAIS VASCO (ÁLAVA)						
2005						
<i>Alytes obstetricans</i> , <i>Discoglossus jeanneae</i> , <i>Pelobates cultripes</i> , <i>Bufo calamita</i> , <i>Hyla arborea</i> , <i>H. meridionalis</i> , <i>Rana</i> <i>dalmatita</i> , <i>R. iberica</i>	2	Quelques dizaines	c	iv	Capture à la main pour identification et lâchage dans le même site.	Inappréciable
<i>Myotis bechsteini</i> , <i>M.</i> <i>emarginata</i> , <i>M.nattereri</i> , <i>M. daubentonii</i> , <i>Tadarida teniotis</i> , <i>Nyctalus leisleri</i> , <i>Rhinolophus</i> <i>ferrumequinum</i> , <i>Plecotus auritus</i> , <i>P. austriacus</i>	1	10	c	iv	Filets verticaux, marquage et lâchage dans le même site	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	2	4	c	iv	Capture avec pièges – trappe en vif pour identification et lâchage dans le même site.	Inappréciable
2006						
<i>Myotis bechsteini</i> , <i>M.</i> <i>emarginata</i> , <i>M.nattereri</i> , <i>M. daubentonii</i> , <i>Tadarida teniotis</i> , <i>Nyctalus leisleri</i> , <i>Rhinolophus</i> <i>ferrumequinum</i> , <i>Plecotus auritus</i> , <i>P. austriacus</i>	1	5	c	iv	Filets verticaux, marquage et lâchage dans le même site	Inappréciable
PAIS VASCO (ÁLAVA)						
2006						
<i>Alytes obstetricans</i> , <i>Discoglossus jeanneae</i> , <i>Pelobates cultripes</i> , <i>Bufo calamita</i> , <i>Hyla arborea</i> , <i>H. meridionalis</i> , <i>Rana</i> <i>dalmatita</i> , <i>R. iberica</i>	3	Quelques dizaines	c	iv	Capture à la main et avec des filets et lâchage dans le même site.	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	2	5	c	iv	Capture avec pièges – trappe en vif pour identification et lâchage dans le même site.	Inappréciable
PAIS VASCO (BIZKAIA)						
2005						
<i>Elaphe longissima</i>	1	5	c	iv	A la main	Inappréciable
<i>Emys orbicularis</i>	4	14	c	iv	A la main et pièges – trappes sélectives	Inappréciable
<i>Mauremys leprosa</i>	1	24	c	iv	A la main	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	4	6	c	iv	Pièges – trappes sélectives	Inappréciable

<i>Felis silvestris</i>	1	1	c	iv	Pièges – trappes sélectives	Inappréciable
<i>Alytes obstetricans</i>	4	2	c	iv	A la main	Inappréciable
2006						
<i>Rana iberica</i>	3	12	c	iv	A la main et lachâge dans le même site.	Inappréciable
<i>Emys orbicularis</i>	2	20	c	iv	A la main et lachâge dans le même site.	Inappréciable
<i>Mauremys leprosa</i>	1	19	c	iv	A la main et lachâge dans le même site.	Inappréciable
PAIS VASCO (BIZKAIA)						
2006						
<i>Elaphe longissima</i>	1	1	c	iv	A la main et lachâge dans le même site.	Inappréciable
<i>Bufo calamita</i>	6	7	c	iv	A la main et lachâge dans le même site.	Inappréciable
<i>Myotis myotis</i>	1	2	c	iv	A la main	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	1	2	c	iv	Pièges – trappes sélectives	Inappréciable
PAIS VASCO (GUIPUZKOA)						
2005						
<i>Hyla meridionalis</i>	1		c	iv	Capture à la main et lachâge postérieur.	Inappréciable
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1		c	iv	Capture avec filet et lachâge postérieur.	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	1		c	iv	Capture avec pièges – trappe en vif et lachâge postérieur.	Inappréciable
2006						
<i>Hyla meridionalis</i>	1		c	iv	Capture à la main et lachâge postérieur.	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	1		c	iv	Capture avec filet et lachâge postérieur.	Inappréciable
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1		c	iv	Capture à la main et lachâge postérieur.	Inappréciable
LA RIOJA						
2005 - 2006						
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2	7	c	iv	Filets	faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2	2	c	iv	Filets	faible
<i>Myotis daubentonii</i>	2	6	c	iv	Filets	faible
<i>Hypsugo savii</i>	4	4	c	iv	Filets	faible
<i>Nyctalus leisleri</i>	4	19	c	iv	Filets	faible
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	2	65	c	iv	Filets	faible
<i>Miniopterus schreibersii</i>	2	3	c	iv	Filets	faible
<i>Eptesicus serotinus</i>	2	2	c	iv	Filets	faible
<i>Mustela lutreola</i>	2	8	c	iv	Pièges	faible
<i>Testudo graeca</i>	1	2	c	i	Pièges	faible

<i>Emys orbicularis</i>	2	3	c	i	Pièges	faible
<i>Mauremys leprosa</i> (<i>casgica</i>)	2	4	c	i	Pièges	faible
<i>Lacerta viridis</i> (<i>bilineata</i>)	1	1	c	i	Pièges	faible
<i>Margaritifera</i> <i>auricularia</i>	1	0	c	iv	-	faible
COMUNIDAD VALENCIANA						
2005-2006						
<i>Caretta caretta</i>	1	3	c	iv	Capture involontaire	Nul
<i>Emys orbicularis</i>	1	indéterminé	c	iv	Filets de pêche	Nul
<i>Myotis capaccini</i>	1	indéterminé	c	iv	Filets ou pièges	Nul
<i>Valencia hispanica</i>	4	limité	c	iv	Élevés en captivité	Nul
<i>Aphanius iberus</i>	4	limité	c	iv	Élevés en captivité	Nul
<i>Cobitis paludicola</i>	4	limité	c	iv	Élevés en captivité	Nul
<i>Testudo graeca</i>	1	14	c	iv	Élevés en captivité	Nul
<i>Crocodyrus rusula</i>	1	10	c	iv	Piège type "Sherman"	Nul
<i>Myotis myotis</i>	1	limité	c	iv	Filets ou pièges	Nul
<i>Myotis schreibersi</i>	1	limité	c	iv	Filets ou pièges	Nul
<i>Rhinolophus</i> <i>ferrumequinum</i>	1	limité	c	iv	Filets ou pièges	Nul
<i>Rhinolophus euryale</i>	1	limité	c	iv	Filets ou pièges	Nul
<i>Microtus cabrerae</i>	1	Illimité	c	iv	Piège type "Sherman"	Nul

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Accipiter gentilis*

CANTABRIA (2005) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) :
- Origine des oiseaux : 100 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
0 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : On n'a pas des estimés de la population de Cantabria depuis le dernier recensement (1997).
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 3
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés : capture d'un petit dans le nid.
- Contrôles effectués : Il est nécessaire la présence d'un Agent du Milieu Naturel qui certifie l'accomplissement de l'autorisation administrative, pour pouvoir réaliser l'activité.

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 40
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
31,03 % importés.
68,96 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 18
(Allemagne: 11 ; Royaume – Uni : 6 ; Belgique : 1).

- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués : Vérification de l'idoneité des installations où les oiseaux seront logés. Révision annuelle des oiseaux. Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Accipiter gentilis*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 7
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
57 % importés.
43 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 500 – 1.000 couples
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Royaume Uni : 1 ; Italie : 1 ; Allemagne : 2
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

EXTREMADURA (2005) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 8
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 8 (Allemagne : 50% ; Royaume – Uni : 25% et Pays Bas : 25%).
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Accipiter gentilis*

EXTREMADURA (2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 8
- Origine des oiseaux : 12,5 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
87,5 % importés.
87,5 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée

- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 1 individu capturé à l'état sauvage en 1993 avec l'autorisation des Autorités Compétentes.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 7 (Allemagne : 50% et Royaume – Uni : 37,5%).
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

COMUNIDAD VALENCIANA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Royaume – Uni
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Documentaire

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Accipiter nisus*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 40
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
9,09 % importés.
90,9 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 4 (Royaume – Uni : 4).
- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués :
 - o Vérification de l'idonéité des installations où les oiseaux seront logés.
 - o Révision annuelle des oiseaux.
 - o Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 8
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
12 % importés.
88 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 280.000 – 380.000 couples
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux

- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Royaume – Uni : 1
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Accipiter nisus*

EXTREMADURA (2005) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

EXTREMADURA (2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (Royaume – Uni : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Aquila chrysaetos*

EXTREMADURA (2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 2 (Allemagne : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.

- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Aquila rapax*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine)
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Athene noctua*

EXTREMADURA (2005) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (Allemagne : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Bubo bengalensis*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 16
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
6 % importés.
94 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :

- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Royaume – Uni : 1
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Bubo bubo*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 7
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 557 – 704 couples
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

EXTREMADURA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
(2005), 2 (2006)
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 4 (Allemagne : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Bubo virginianus*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 14
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
7 % importés.
93 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux

- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Belgique : 1
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Buteo jamaicensis*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 13
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

COMUNIDAD VALENCIANA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Documentaire

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco biarmicus*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 12
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
8 % importés.
92 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Allemagne : 1
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

EXTREMADURA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
(2005), 4 (2006)
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Dirección General de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco borni*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 4
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
33,3 % importés.
66,6 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 2 (Royaume – Uni : 2).
- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués :
 - o Vérification de l'idonéité des installations où les oiseaux seront logés.
 - o Révision annuelle des oiseaux.
 - o Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco cherrug*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 49
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
12,5 % importés.
87,5 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 7 (Allemagne : 3 ; Royaume – Uni : 4).

- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués :
 - o Vérification de l'idoneité des installations où les oiseaux seront logés.
 - o Révision annuelle des oiseaux.
 - o Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 31
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
 - 6 % importés.
 - 94 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Allemagne : 2
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco cherrug*

EXTREMADURA (2005) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
 - 100 % importés.
 - 100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (Royaume - Uni: 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

EXTREMADURA (2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 5
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
 - 60 % importés.
 - 100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 3 (Allemagne: 60%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.

- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco cherrug*

COMUNIDAD VALENCIANA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Documentaire

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco columbarius*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
0 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (Allemagne).
- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués : Vérification de l'idoneité des installations où les oiseaux seront logés. Révision annuelle des oiseaux. Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
0 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (République Tchèque) et 1 (Irlande)
- Moyens de capture utilisés :

- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco columbarius*

EXTREMADURA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
(2005), 1 (2006)
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco eleonora*

CATALUÑA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 3
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco femoralis*

CATALUÑA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux

- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco mexicanus*

EXTREMADURA (2005) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

EXTREMADURA (2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (Portugal : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco pelegrinoides*

EXTREMADURA (2005) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (Royaume – Uni : 100%)

- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco pelegrinoides babylonicus*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
0 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Allemagne : 1
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

EXTREMADURA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
(2005), 2 (2006)
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 4 (Allemagne : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco peregrinus*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 120
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
22,58 % importés.
77,42 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 35 (Allemagne : 21 ; Royaume – Uni : 6 ; Danemark : 7 ; Pays-Bas : 1).

- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués : Vérification de l'idoneité des installations où les oiseaux seront logés. Révision annuelle des oiseaux. Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 156
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
2 % importés.
98 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 245 – 253 couples
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Allemagne : 2 ; Royaume – Uni : 1.
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco peregrinus*

EXTREMADURA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 10
(2005), 25 (2006)
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
40 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 20 (Allemagne : 34% ; Royaume – Uni : 46%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

COMUNIDAD VALENCIANA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 4
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
25 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Autriche
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Documentaire

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco rusticolis*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
71,42 % importés.
28,75 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 5 (Allemagne : 4 ; Autriche : 1).
- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués : Vérification de l'idoneité des installations où les oiseaux seront logés. Révision annuelle des oiseaux. Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 6
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
0 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Allemagne : 2, République Tchèque : 4
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco sparverius*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 63
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
9 % importés.
91 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 4 (Pays – Bas) et 2 (Royaume – Uni)
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco subbuteo*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100% élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués : Vérification de l'idoneité des installations où les oiseaux seront logés. Révision annuelle des oiseaux. Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco tinnunculus*

CASTILLA Y LEÓN (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 43
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
9,61 % importés.
90,39 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : aucune depuis 1990.
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 9 (Allemagne : 8 ; Royaume – Uni : 1 ; Belgique : 1 ; Pays-Bas : 1).
- Moyens de capture utilisés : On n'a pas réalisé des captures.
- Contrôles effectués : Vérification de l'idoneité des installations où les oiseaux seront logés. Révision annuelle des oiseaux. Contrôle de la mue et preuve de la paternité des petits élevés en captivité.

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 81
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
4 % importés.
96 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 2.912 – 4.676 couples
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Royaume - Uni : 1 ; Belgique : 1.
- Moyens de capture utilisés :

- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Falco tinnunculus*

EXTREMADURA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
(2005), 1 (2006)
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

COMUNIDAD VALENCIANA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Documentaire

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : Hybrides (*Falco sp.*)

CATALUÑA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 124
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
17 % importés.
83 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Allemagne : 13.
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Glaucidium brasilianum*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 9
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Hieraaetus pennatus*

EXTREMADURA (2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : indéterminée
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 2 (Allemagne : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Milvus migrans*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 6
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 80 – 100 couples
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Moyens de capture utilisés :

- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Nictea scandica*

EXTREMADURA (2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 1
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 1 (Allemagne : 100%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.
- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Otus bakkamoenea*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 6
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
16 % importés.
84 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Pays-Bas : 1.
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Otus choliba*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
0 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Pays-Bas : 2.

- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Otus leucotis*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 2
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
100 % importés.
0 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) :
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Royaume-Uni: 2.
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Parabuteo unicinctus*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 144
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
2 % importés.
98 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : Royaume-Uni : 3
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

EXTREMADURA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 16
(2005) – 21 (2006)
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
45,55 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 0
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 8 (Royaume – Uni : 45,55%)
- Moyens de capture utilisés : Aucun.

- Contrôles effectués : Contrôle par le personnel technique et par les Agents du Milieu Naturel de la Direction Générale de l'Environnement.

COMUNIDAD VALENCIANA (2005 - 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 3
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) :
- Contrôles effectués : Documentaire

3. DEROGATIONS CONCERNANT LA FAUCONNERIE:

Pour chaque espèce utilisée en fauconnerie, indiquez (en employant une feuille par espèce) :

- Nom de l'espèce : *Tyto alba*

CATALUÑA (2005 – 2006) :

- Nombre d'oiseaux tenus en captivité (après l'entrée en vigueur de la Convention) : 17
- Origine des oiseaux : 0 % capturés à l'état sauvage dans le pays.
0 % importés.
100 % élevés en captivité
- Population sauvage estimée (dans le pays) : 2.425 – 3.104 couples
- Nombre d'oiseaux capturés à l'état sauvage chaque année : 0 oiseaux
- Nombre d'oiseaux importés (indiquez le pays d'origine) : 0
- Moyens de capture utilisés :
- Contrôles effectués : Un contrôle annuel.

4. DEROGATIONS CONCERNANT DES ESPÈCES DE FAUNE PROTÉGÉES (ANNEXE III)

Nom de l'espèce	Exceptions reales
ANDALUCÍA	
2005	
<i>Chionomiys nivalis</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles, avec trappes au vif, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Microtus cabrerae</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles, avec trappes au vif, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Martes foina</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles, avec pièges - trappes avec appât vif ou mort, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Genetta genetta</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionelles, avec pièges - trappes avec appât vif ou mort, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Herpestes ichneumon</i>	3 permis délivrés pour la mise à mort, la capture ou la détention intentionelles, avec pièges - trappes avec appât vif ou mort, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Meles meles</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionelles, avec pièges - trappes, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population

<i>Pleurodeles walt</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 3 individus, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Salamandra salamandra</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Triturus pygmaeus</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles de moins de 75 individus, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Alytes dickhilleni</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
ANDALUCÍA	
2005	
<i>Discoglossus galganoi</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Rana perezi</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Mauremys leprosa</i>	3 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles de plus de 5 individus, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Tarentola mauritanica</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Chalcides bedriagai</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Chalcides striatus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Podarcis carbonelli</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 2 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Psammotromus algirus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Psammotromus hispanicus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
ANDALUCÍA	
2005	
<i>Blanus cinereus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 2 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Coronella girondica</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 5 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Elaphe escalearis</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 9 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Malpolon monspessulanus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 9 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Macroprotodon brevis</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 4 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Natrix maura</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 4 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population

<i>Natrix natrix</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 2 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
2006	
<i>Chionomys nivalis</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, avec trappes au vif, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Microtus cabrerai</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, avec trappes, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
ANDALUCÍA	
2006	
<i>Sorex granarius</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, avec trappes, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Meles meles</i>	3 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles, avec pièges - trappes, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Martes foina</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, avec pièges - trappes avec appât vif ou mort, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Genetta genetta</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles, avec pièges - trappes avec appât vif ou mort, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Herpestes ichneumon</i>	3 permis délivrés pour la mise à mort, la capture ou la détention intentionnelles, avec pièges - trappes avec appât vif ou mort, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Salamandra salamandra</i>	3 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles de plus de 30 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Alytes obstetricans</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 4 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Alytes dickhilleni</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Discoglossus galganoi</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Discoglossus jeanneae</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
ANDALUCÍA	
2006	
<i>Pleurodeles walt</i>	4 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles de plus de 40 individus, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Pelodytes punctatus</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Pelodytes ibericus</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Bufo bufo</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Rana perezi</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Hyla meridionalis</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles de plus de 4 individus, à la main et avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que

	pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Triturus boscai</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Triturus pygmaeus</i>	3 permis délivrés pour la capture et détention intentionelles de moins de 75 individus, avec maille, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Mauremys leprosa</i>	3 permis délivrés pour la capture et détention intentionelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Hemidactylus turcicus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Tarentola mauritanica</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 4 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
ANDALUCÍA	
2006	
<i>Chalcides bedriagai</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 2 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Chalcides striatus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 2 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Acanthodactylus erythrurus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 3 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Lacerta schreiberi</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Podarcis carbonelli</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 3 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Podarcis vaucheri</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 8 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Psammodromus algirus</i>	3 permis délivrés pour la capture et détention intentionelles de plus de 18 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Psammodromus hispanicus</i>	2 permis délivrés pour la capture et détention intentionelles de moins de 40 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Coronella girondica</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 1 individu, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
ANDALUCÍA	
2006	
<i>Elaphe escalearis</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 9 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Malpolon monspessulanus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 8 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Macroprotodon cucullatus</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Macroprotodon brevis</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 2 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
<i>Natrix maura</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionelles de 4 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population

	nul sur la population
<i>Natrix natrix</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 2 individus, à la main, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact nul sur la population
ASTURIAS	
2005 – 2006	
<i>Rana temporaria</i>	À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<i>Bufo bufo</i>	À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<i>Salamandra salamandra</i>	À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<i>Triturus marmoratus</i>	À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<i>Triturus alpestris</i>	À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<i>Triturus boscai</i>	À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
ASTURIAS	
2005 – 2006	
<i>Natrix maura</i>	À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<p>À l'annexe III, on trouve des espèces qui sont incluses dans les listes des espèces cynégétiques et piscicoles. Leur exploitation est réglée selon la Loi 2/89, du 6 Juin, de la chasse du Principauté d'Asturies, la Loi 6/2002, du 18 Juin, sur la protection des écosystèmes aquatiques et la réglementation de la pêche dans des eaux continentales et les dispositions générales de fermeture de la chasse et de la pêche qui ont un caractère annuel.</p> <p>Les actions sur le reste des espèces présentes en Asturies et incluses à l'annexe III est réglée par le moyen des autorisations ponctuelles basées sur la Loi 4/89, du 27 Mars, de conservation des Espaces et de la faune et de la flore sauvages et le Décret 155/2002, du 5 Décembre qui approuve la Plan de Gestion du loup dans le Principauté d'Asturies.</p>	
BALEARES	
2006	
<i>Martes martes</i>	À des fins d'éducation.
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	À des fins de recherche.
<i>Genetta genetta</i>	Capture et lâchage dans une autre île pour la préservation d'une espèce d'oiseaux protégée (<i>Puffinus mauretanicus</i>).
CASTILLA – LA MANCHA	
2005 – 2006	
<i>Barbus bocagei</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Acanthodactylus erythrurus</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Bufo bufo</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Pleurodeles waltl</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Salamandra salamandra</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Triturus boscai</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Rana perezi</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Podarcis hispanica</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Psammodromus algirus</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Psammodromus hispanicus</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
CASTILLA – LA MANCHA	
2005 – 2006	
<i>Mauremys leprosa</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche.
<i>Elaphe scalaris</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Natrix natrix</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Natrix maura</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Blanus cinereus</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Sciurus vulgaris</i>	Mise à mort avec arme légale à cause des dommages importants aux cultures.
<i>Martes foina</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche.
<i>Genetta genetta</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche.
<i>Felis silvestris</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche.
<i>Meles meles</i>	Capture et détention en captivité à des fins de recherche.

<i>Sus scrofa</i>	Mise à mort avec arme légale à cause des dommages importants aux cultures et au petit gibier.
<i>Capra pyrenaica</i>	Mise à mort avec arme légale à cause des dommages importants aux cultures.
<i>Cervus elaphus</i>	Chasse ou mise en fuite, après la fermeture de la chasse, à cause des dommages importants aux cultures et à la végétation naturelle.
<i>Dama dama</i>	Chasse, après la fermeture de la chasse, à cause des dommages importants aux cultures et à la végétation naturelle.
<i>Capreolus capreolus</i>	Chasse, après la fermeture de la chasse, à cause des dommages importants aux cultures et à la végétation naturelle.
CASTILLA Y LEÓN	
2005 – 2006	
<i>Pleurodeles walhl</i>	Capture et rétention.
<i>Triturus boscai</i>	Capture et rétention.
<i>Triturus marmoratus</i>	Capture et rétention.
<i>Canis lupus</i>	Contrôle de la population
<i>Canis lupus</i>	Capture pour marquage
<i>Macromia splendens</i>	Capture intentionnelle
<i>Corema album</i>	Capture intentionnelle
<i>Iberolacerta monticola</i>	Capture intentionnelle
CASTILLA Y LEÓN	
2005 – 2006	
<i>Salamandra salamandra</i>	Capture intentionnelle
<i>Psammodromus algirus</i>	Capture et rétention.
<i>Natrix maura</i>	Capture et rétention.
<i>Lacerta vivipara</i>	Capture et rétention.
<i>Psammodromus hispanicus</i>	Capture et rétention.
<i>Phyllomorpha laciniata</i>	Capture et rétention.
<i>Procamburus clarkii</i>	Capture et rétention.
<i>Herpestes ichneumos</i>	Capture et rétention.
<i>Microtus cabreræ</i>	Capture et rétention.
<i>Microtus nivalis</i>	Capture et rétention.
CATALUÑA	
2005 – 2006	
<i>Globicephala melas</i>	1 individu blessé porté au Centre de Récupération (CRAM)
<i>Grampus griseus</i>	3 individus blessés portés au Centre de Récupération (CRAM)
<i>Stenella coeruleoalba</i>	27 individus blessés portés au Centre de Récupération (CRAM)
<i>Tursiops truncatus</i>	7 individus blessés portés au Centre de Récupération (CRAM)
<i>Meles meles</i>	Capture de 5 individus pour radio pistage.
<i>Felis silvestris</i>	Capture de 4 individus pour radio pistage.
<i>Mustela putorius</i>	Capture de 7 individus pour radio pistage.
<i>Tarentola mauritanica</i> , <i>Salamandra salamandra</i>	Capture de 10 individus pour l'éducation environnementale.
<i>Psammodromus algirus</i> , <i>Coluber hippocrepis</i> , <i>Natrix maura</i>	Capture de 3 individus pour des études phylogénétiques.
<i>Euproctus asper</i>	Capture de 80 individus pour des études ostéologiques et génétiques
CEUTA	
2005 – 2006	
<i>Bufo mauritanicus</i>	Perturbation intentionnelle à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<i>Tarentola mauritanica</i>	Perturbation intentionnelle à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
<i>Podarcis hispanica</i>	Perturbation intentionnelle à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
CEUTA	
2005 – 2006	
<i>Lacerta tangitana</i>	Perturbation intentionnelle à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage.
EXTREMADURA	
2005	

<i>Faune (en general)</i>	Soins de mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles blessés (132 individus)
<i>Pleurodeles walt</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 20 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Triturus boscai</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 20 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Hyla meridionalis</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 10 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Discoglossus galganoi</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 20 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Psammodromus algirus</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 25 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Natrix maura</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 25 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Mauremys leprosa</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 20 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2 permis délivrés pour la capture à la main, avec des pièges - trappes, des filets ou des fils dans des piscines ou des étangs pour bagueage scientifique et à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Herpestes ichneumon</i>	1 permis délivré pour la capture avec pièges - trappes, pour marquage, à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Mustela putorius</i>	1 permis délivré pour la détention des individus provenant de l'élevage en captivité à des fins thérapeutiques.
2006	
<i>Faune (en general)</i>	Soins de mammifères, oiseaux, amphibiens et reptiles blessés (206 individus)
<i>Pleurodeles walt</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 20 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Triturus boscai</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 20 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Hyla meridionalis</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 10 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Psammodromus algirus</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 25 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
EXTREMADURA	
2006	
<i>Natrix maura</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 25 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Mauremys leprosa</i>	1 permis délivré pour la capture à la main ou avec pièges - trappes (maximum 20 individus) à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Mustela putorius</i>	1 permis délivré pour la détention des individus provenant de l'élevage en captivité à des fins thérapeutiques.
<i>Herpestes ichneumon</i>	1 permis délivré pour la capture avec pièges - trappes, pour marquage, à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2 permis délivrés pour la capture à la main, avec des pièges - trappes, des filets ou des fils dans des piscines ou des étangs pour bagueage scientifique et à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Herpestes ichneumon</i>	1 permis délivré pour la capture avec pièges - trappes, pour marquage, à des fins de recherche et d'éducation.
GALICIA	
2005	
<i>Martes martes</i>	1 permis délivré pour le ramassage des excréments à des fins de recherche et d'éducation.
<i>Canis lupus</i>	1 permis délivré pour le ramassage des excréments à des fins de recherche et d'éducation.
GALICIA	
2006	
<i>Canis lupus</i>	1 permis délivré (pour 5 personnes) pour la capture avec des pièges (modèle n° 7 EZ Grips - trappes) et le marquage avec des émetteurs de 6 individus à des fins de recherche et d'éducation.
NAVARRA	
2005	
<i>Vulpes vulpes</i>	1 permis délivré pour prévenir des dommages importants au bétail
NAVARRA	
2006	

<i>Vulpes vulpes</i>	1 permis délivré pour prévenir des dommages importants au bétail
LA RIOJA	
2005 – 2006	
<i>Austropotamobius pallipes</i>	1 permis délivré pour la capture et détention intentionnelles de 3.043 individus, avec filets, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact faible sur la population
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	4 permis délivrés pour la capture et détention intentionnelles de 9 individus, avec filets, à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage. Impact faible sur la population
COMUNIDAD VALENCIANA	
2005 - 2006	
<i>Psammodromus hispanicus</i>	À des fins de recherche

5. DEROGATIONS CONCERNANT LES MOYENS DE CAPTURE ET DE MISE À MORT ENUMERÉS DANS L'ANNEXE IV

Nom de l'espèce	Nombre de permis délivrés	Nombre de spécimens (approx)	Motif	Méthode	Impact sur la population
BALEARES					
2005					
<i>Felis catus</i>	2	Indéterminé	a	11	Assumible
2006					
<i>Felis catus</i>	2	Indéterminé	a	11	Assumible
<i>Genetta genetta</i>	1	20	a	11	Assumible
CASTILLA – LA MANCHA					
2005 – 2006					
<i>Vulpes vulpes</i>	1.361	-	b	1	Aucun
<i>Vulpes vulpes</i>	413	-	b	11	Aucun
<i>Sus scrofa meridionalis</i>	92	500	b	7	Aucun
<i>Capreolus capreolus</i>	2	3	b	7	Aucun
<i>Cervus elaphus</i>	2	6	b	7	Aucun
<i>Eliomys quercinus</i>	34	2.000	a	11	Aucun à moyen terme
NAVARRA					
2005					
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1	-	d	11	Inappréciable
<i>Chiroptera</i>	1	-	d	10	Inappréciable
<i>Lepus capensis</i>	1	-	d	5	Inappréciable
<i>Vulpes vulpes</i>	33	125	b	1	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	2	-	d	11	Inappréciable
2006					
<i>Galemys pyrenaicus</i>	1	-	d	11	Inappréciable
<i>Chiroptera</i>	1	-	d	10	Inappréciable
<i>Lepus capensis</i>	1	-	d	5	Inappréciable
<i>Mustela lutreola</i>	2	-	d	11	Inappréciable
<i>Vulpes vulpes</i>	30	2.350	b	1	Inappréciable
PAIS VASCO (ALAVA)					
2005					
<i>Martes martes, Mustela putorius, Genetta genetta</i>	1	10	d	Pièges – trappe pour capture en vif	Inappréciable
PAIS VASCO (BIZKAIA)					
2005					
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	2	241	d	Pêche électrique et restitution	Inappréciable

				postérieure à la rivière	
<i>Salmo salar</i>	2	5	d	Piège et transport au Centre d'Alevins pour programme de récupération	Inappréciable
2006					
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	2	227	d	Pêche électrique et restitution postérieure à la rivière	Inappréciable
<i>Salmo salar</i>	1	5	d	Piège et transport au Centre d'Alevins pour programme de récupération	Inappréciable

AUTORITÉS HABILITÉES À AUTORISER LES DEROGATIONS:

- ANDALUCIA:** Dirección General de Gestión del Medio Natural
Consejería de Medio Ambiente
Junta de Andalucía
- ARAGON:** Dirección General del Medio Natural
Departamento de Medio Ambiente
Gobierno de Aragón
- ASTURIAS:** Dirección General de Recursos Naturales y Protección Ambiental
Viceconsejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio
Consejería de Medio Ambiente, Ordenación del Territorio e Infraestructuras.
Gobierno del Principado de Asturias.
- BALEARES:** Direcció General de Biodiversitat
Conselleria de Medi Ambient.
Govern de les Illes Balears
- CANARIAS:** Dirección General del Medio Natural
Consejería de Medio Ambiente y Ordenación Territorial
Gobierno de Canarias.

Cabildo Insular de Fuerteventura

Cabildo Insular de El Hierro

Cabildo Insular de Tenerife
- CANTABRIA:** Dirección General Biodiversidad.
Consejería de Desarrollo Rural, Ganadería, Pesca y Biodiversidad.
Gobierno de Cantabria.
- CASTILLA – LA MANCHA:** Dirección General del Medio Natural
Consejería de Medio Ambiente y Desarrollo Rural
Junta de Comunidades de Castilla – La Mancha
- CASTILLA Y LEÓN:** Dirección General del Medio Natural
Consejería de Medio Ambiente.
Junta de Castilla y León.
- CATALUÑA:** Servei de Protecció de la Fauna, Flora i Animals de Companyia.
Direcció General del Medi Natural
Departament de Medi Ambient
Generalitat de Catalunya.

CEUTA:	Consejería de Medio Ambiente Ciudad Autónoma de Ceuta
EXTREMADURA:	Dirección General de Medio Ambiente Consejería de Agricultura y Medio Ambiente. Junta de Extremadura.
GALICIA:	Dirección Xeral de Conservación da Natureza Consellería de Medio Ambiente e Desenvolvemento Sostenible Xunta de Galicia
MADRID:	Dirección General del Medio Natural. Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio Comunidad de Madrid.
MELILLA:	Dirección General de Gestión Técnica Consejería de Medio Ambiente Ciudad Autónoma de Melilla
MURCIA:	Dirección General del Medio Natural Consejería de Industria y Medio Ambiente Región de Murcia
NAVARRA:	Servicio de Conservación de la Biodiversidad Departamento de Medio Ambiente, Ordenación del Territorio y Vivienda Gobierno de Navarra
PAIS VASCO:	Dirección de Biodiversidad y Participación Ambiental Viceconsejería de Medio Ambiente Departamento de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio Gobierno Vasco
LA RIOJA:	Dirección General de Medio Natural. Consejería de Turismo, Medio Ambiente y Política Territorial Gobierno de La Rioja.
VALENCIA:	Dirección General de Gestión del Medio Natural Consellería de Medi Ambient, Aigua, Urbanisme i Habitatge Generalitat Valenciana.